

MODALITES DU STAGE

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> L'encadrement mixte : tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier possède : <ul style="list-style-type: none"> – une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques – de plus, les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu. – de plus les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale mentionnant « non contre-indication au port des appareils respiratoires » Maitriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques
- Appliquer et faire appliquer par ses équipes les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive ainsi qu'une attestation de présence

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION	
<ul style="list-style-type: none"> 5 jours (35 heures) <i>Sessions de 10 stagiaires maximum</i> <i>6 stagiaires minimum</i>	<ul style="list-style-type: none"> Horaires ~ 8h00 - 12h00 ~ 13h30 - 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Consulter notre planning et nous contacter Les sessions se déroulent au sein des locaux AGCIP

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ **L'amiante et risques associés**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Régions comportant des terrains amiantifères - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Produits ou procédés de substitution à l'amiante

☛ **Les exigences de la réglementation et ses évolutions**

Relevant du code du travail

- Interdiction de l'amiante - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail et prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

Relevant du code de la santé publique

- Obligations du donneur d'ordre et armateur concernant l'identification et le repérage de l'amiante et de communication des résultats
- Analyse critique de ces documents

Relevant du code de l'environnement

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

☛ **Procédures et méthodes d'intervention**

Evaluation des risques

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante -
- Définition du cadre de l'intervention – distinction sous-section 3 / sous-section 4
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrement attendus
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

Etablir et transmettre le mode opératoire

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire aux organismes officiels de prévention

Adaptation des méthodes d'intervention à l'analyse des risques

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
 - Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)

- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement - Connaître les principes de la ventilation
- Le matériel et équipements de protection collective et individuelle:
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
 - Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer;
 - Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
 - Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes;

Définition des différentes notices de postes

☛ **Garantir la traçabilité des opérations**

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Limites d'efficacité des EPI, les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant au plan de prévention ou au PPSPS

☛ **Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion**

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Organisation des secours

☛ **Rôles des différents les acteurs**

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, délégué du personnel ou CHSCT, médecin du travail

☛ **Organiser les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques**

- Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

☛ **Faire appliquer les procédures opératoires**

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application: des consignes, des procédures et des modes opératoires établis, des conduites à tenir en cas de situations d'urgence